

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 25 MARS 2021

L'an deux mil-vingt-et-un le 25 mars à dix-neuf heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes afin de pouvoir respecter les gestes barrières et la distance entre les membres du conseil municipal.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN Brigitte
Mmes BOURREAU CHANTAL, ROY CÉLINE, SAINT MARD JOELLE

Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, DECHEZELLES FABIEN, GUYON FRANCK,

Absents : ROY LAURENCE (procuration à M. GUYON Franck), BELOBRK MICKAEL, DERISSON GAYLORD, COURTIN STEPHANIE, LEMAITRE GEOFFREY

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

En présence de M. ROHARD Laurent, conseiller aux décideurs locaux

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. ROHARD donne lecture du Compte Administratif

Sous la présidence de Bertrand BODIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Excédent n-1	374 284.59 €	Excédent n-1	197 782.02 €
Recettes	507 455.87 €	Recettes	42 787.20 €
Dépenses	308 916.55 €	Dépenses	43 583.26 €
Excédent de clôture :	572 823.91 €	Excédent de clôture :	196 985.96 €

Sortie de Mme BERTON Lysiane

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, après vote à scrutin secret, le compte administratif du budget communal 2020.

Retour de Mme BERTON Lysiane

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après délibération et vote à scrutin secret à l'unanimité :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **572 823.91 €**
- un excédent d'investissement de **196 985.96 €**

Après en avoir délibéré et voté à scrutin secret, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget 2021 :

- Affectation au compte 1068 **0 €**
- Affectation à l'excédent reporté **572 823.91 €**

Départ de M. ROHARD Laurent

Lecture du PV du 21 janvier 2021 et approbation

DÉLIBÉRATION PROVISIONS POUR LOYERS IMPAYÉS

Face à la possibilité de non-recouvrement de créance et sur les conseils du comptable, Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de provisionner le compte 6817 afin de prévoir une perte de recettes due aux loyers impayés ou en cas de non-paiement de factures de cantine.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner le compte 6817 de 5000€

TRAVAUX CIMETIÈRE

Suite à l'ouverture d'une cavité importante dans le cimetière, entre deux emplacements dans l'allée J, Mme le Maire a dû faire appel en urgence à une société spécialisée ACTP située dans le Maine et Loire, qui lui a proposée un devis d'un montant de 7 633,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de comblement de cette cavité effectués par l'entreprise ACTP pour un montant de 7633.00€ HT

APPEL À PROJET "PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE" - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projet est lancé pour permettre aux communes qui souhaitent s'équiper en matériel numérique. Le dépôt de dossier, qui devra être effectué avant le 31 mars 2021 doit impérativement comporter les 2 volets d'équipement :

- matériel subventionné à 70% (jusqu'à 200 000€), la dépense minimale engagée doit être de 3500€
- ressources et services (ENT) subventionné à 50% (montant maxi subventionnable : 20€ par élèves pour 2 ans).

Les Professeurs souhaitent que la commune fasse cette demande de subvention afin d'équiper les élèves de tablettes numériques.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à faire une demande de subvention, auprès du ministère de l'éducation nationale, pour des équipements numériques et de services ainsi que pour des ressources numériques

QUESTIONS DIVERSES

- **Logement locatif**

Lors de l'état des lieux, effectué à la sortie du locataire, il a été fait le constat que le logement était très sale et dégradé. Tous les équipements doivent être changés (chauffe-eau, meubles de cuisine, équipements de la salle bain, radiateurs, ventilation. Tous les murs, sols et plafonds sont à mettre à neuf (peinture, changement des sols). La cour est également à refaire dans sa totalité. La caution ne sera pas rendue mais ne couvrira pas la totalité des frais.

Pour information, Mme le Maire présente un devis de l'entreprise GAZEAU pour les travaux de peinture et de changement des sols du 1^{er} étage, ainsi que pour le nettoyage complet du logement.

Mme le Maire a demandé à la société ABER de Thouars de proposer un devis pour le nettoyage du logement (en attente du rendez-vous prévu le 29 mars 2021).

- **Stade**

La paroi en pavés de verre a été dégradée et doit être réparée. Un devis a été demandé aux entreprises HAMET et HUAULT. Pour information, Mme le Maire présente le devis de HAMET et informe le conseil être en attente de celui de M. HUAULT.

- **Multiservices**

M. BOULINEAU est dans l'attente de ces autorisations pour le relais Poste et la vente de tabac. L'ouverture se fera à priori au mois de mai.

- **Entreprise MILLET**

La commune est toujours en attente de leur intervention sur la toiture de l'église et pour diverses réparations. L'entreprise nous a informé récemment de cas de COVID qui ont modifié leur organisation et va repousser leur intervention.

- **Bulletin municipal**

Tous les fichiers ont été envoyés, le secrétariat est dans l'attente de la maquette pour les dernières corrections.

- **Projet éolien de Ceaux-en Loudun**

La société VALOREM a informé la commune de la mise en place d'une procédure d'enquête publique à partir du 26 avril 2021. Un courrier sera envoyé aux habitants au cours de la semaine 14. De plus la société « Explain » fera du Porte à porte prochainement.

Décès de Mme AMIRAUULT

Achat d'une raquette fleurie par la commune

Le Maire,
Mme BERTON Lysiane

- **Prochaine réunion : 8 avril 2021**

LEVÉE DE SÉANCE 22H39